

COUR D'APPEL DE BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE SEGOU

N° 10369 / GREFFE

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE SEGOU

CERTIFIE AU VU DES PIECES SUIVANTES

Copie d'extrait d'acte de naissance n° 449 établie suivant l'original n° 2058
de l'année 2007 du centre principal de Ségou
Ou jugement supplétif d'acte de naissance n°

QUE LA PERSONNE DESIGNEE CI - DESSOUS

La nommée : Marie Dembéle Sexe féminin
Né(e) le 13 Septembre 2007 à Ségou
Fil.le de Pascal Dembéle
Et de : Haniba Coulibaly
Situation de Famille : Célibataire
Profession : Elève
Domicile : Ségou

EST DE NATIONALITE MALIENNE EN VERTU DE L'ARTICLE 224 DE LA LOI N°2011-087 DU 30
DECEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE EN REPUBLIQUE DU
MALI

 21/07/2026
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
Dramane KANTÉ